AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023077-DE
Reçu le 09/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 077**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 19/09/2023

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SEANCE du 28 Septembre 2023

L'an deux mille vingt -trois le Jeudi vingt-huit Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Mauté Annie, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès, Cabanes François, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Jean-Pierre Sabatier à Defay André, Ferret André à Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine à Cabanes François, Miramand Christine à Abrial Raymond.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Actualisation plan de financement pôle enfance jeunesse de Lantriac

À la suite de la délibération n°2023.59 du 28 juin 2023 le Président expose qu'il convient de prendre une délibération pour ajuster le plan de financement de l'opération de réhabilitation du pôle enfance jeunesse de Lantriac à la suite de la présentation de l'avant-projet définitif.

Le montant prévisionnel ajusté en phase APD s'élève à 470 000 € HT :

Études : 60 375 €
Travaux : 409 625 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

ETAT – DETR ou DSIL	100 000 €
CAF	160 000 €
DEPARTEMENT	16 000 €
REGION	100 000 €
AUTOFINANCEMENT	94 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023077-DE
Reçu le 09/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Après avoir écouté cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Approuve ce nouveau plan de financement
- Mandate le président pour faire toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subvention
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires

Le président, Jean Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme